

Le 1^{er} mai 2021

L'intervention d'urgence du Canada en réponse à la COVID-19 :

Rapport mensuelle au FINA – [BDC / EDC / SCHL / BSIF / Banque du Canada]*

Premier rapport, le 1^{er} mai 2021

***Conformément à la motion adopté le 1 avril 2021 :**

Que, dans le même esprit que la motion de renvoi de la Chambre suivant l'adoption de la Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID 19 (sanction royale le 25 mars 2020) et la Loi no 2 sur les mesures d'urgence visant la COVID 19 (sanction royale le 11 avril 2020), le comité demande aux organisations suivantes : BDC, EDC, SCHL, BSIF, Banque du Canada de fournir aux membres du comité, dans les deux langues officielles, un rapport sur l'état des mesures de soutien à la liquidité découlant des programmes mis sur pied en réaction à la lutte à la COVID 19, ce, sur une base mensuelle et dans le même format que les rapports précédemment fournis par le ministère des Finances à ce comité.

Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 :

Banque de développement du Canada (BDC)

MESURE	DESCRIPTION	DISPO.	ÉTAT
Accès au capital			
Programme de crédit aux entreprises (PCE)	Le Programme de crédit aux entreprises (PCE) offre aux entreprises un accès à des solutions de crédit.		Actuellement disponible
PCE – Programme de prêts conjoints pour les petites et moyennes entreprises	Programme de prêts conjoints de la BDC pour les PME – La BDC et les institutions financières accordent des prêts à terme progressif (proportion de 80/20) aux PME pour répondre aux besoins de flux trésorerie opérationnels. Le montant de chaque prêt à terme pourra atteindre 12,5 millions de dollars, intérêts seulement jusqu'aux 12 premiers mois.	Disponible jusqu'au 30 juin 2021	Au 9 avril, le volume des prêts autorisés dans le cadre du PCE est de 938 M\$, selon les données agrégées et provisoires fournies par les institutions financières
PCE – Programme de financement pour les moyennes entreprises	Prêts subordonnés d'entre 12.5 M\$ et 60 M\$ pour les entreprises de taille moyenne qui sont particulièrement touchées par la pandémie de la COVID-19 et (ou) la baisse récente des prix du pétrole et du gaz.		
Expansion des produits actuellement offerts par BDC	Les entreprises ont aussi droit à un soutien au crédit par l'intermédiaire des offres aux entreprises d'EDC et de la BDC, qui ont été élargies depuis mars, y compris les politiques d'assurance-crédit pour les comptes clients et les solution de cautionnement offertes par EDC, ainsi que le financement direct et les reports de remboursements de prêts offerts par la BDC.	Actuellement disponible	Au 9 avril, les prêts directs reliés au soutien par rapport à la COVID-19 de BDC totalisaient 2,67 milliards de dollars. Alors que le volume de pointe au printemps a atteint près de 10 fois plus de prêts et 14 fois plus de financement par rapport à l'année dernière pour les mêmes types de prêt, la demande revient vers la normale pendant que l'économie se redresse et les secteurs impactés par la deuxième vague continuent d'accéder d'autres soutiens de liquidité du gouvernement.

Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 :

Banque de développement du Canada (BDC) (cont.)

MESURE	DESCRIPTION	DISPO.	ÉTAT
Accès au capital			
Garantie du Programme de crédit pour les secteurs très touchés (Garantie du PCSTT)	<p>Par l'entremise de la Garantie du Programme de crédit pour les secteurs très touchés, Le gouvernement du Canada a donné pour mandat à BDC de fournir aux institutions financières une garantie couvrant 100 % de la valeur d'un nouveau prêt à terme, afin d'accroître l'accès au crédit pour les entreprises très touchés. La garantie couvre des montants allant de 25 000 \$ à un million de dollars pour aider à assurer un certain niveau de continuité des activités de votre entreprise pendant la pandémie. Le programme offre des modalités flexibles et concurrentielles, notamment par un taux d'intérêt de 4 %, d'une période de remboursement allant jusqu'à 10 ans et un report des versements de capital pouvant aller jusqu'à 12 mois au début du prêt. La Garantie du PCSTT est disponible jusqu'au 30 juin 2021.</p>	<p>Disponible jusqu'au 30 juin 2021</p>	<p>Le programme a été lancé le 1er février. Depuis ce temps, cinquante et une institutions financières se sont progressivement mises en ligne. Intérêt pour le programme est élevé, ayant environ 1 000 expressions d'intérêt par semaine en date du mi-mars. L'ensemble des autorisations et demandes en cours compte 4 400 au 25 avril.</p>